

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/026

SEANCE DU 16 JUILLET 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

Date de la Convocation

09/07/24

Date d’Affichage

23/07/24

Objet de la Délibération

Convention de reversement d’une
subvention commune / Association
Tennis Club Fontenillois

L’an deux mille vingt-quatre, le seize juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, DAGUES BIE, PADRA, AITA, MEYER, RECH, FIERLEJ MARC, EVEN, DASSENOY, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, SANDOVAL, DESCHAMPS, PERSYN, CUSIN.

Absents : /

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET
M. SUC procuration à Mme DASSENOY
M. GOMES procuration à Mme TRIAES
Mme LEROUX procuration à M. EL HAMMOUMI
M. SARICA procuration à Mme VITRICE
M CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

Secrétaire : Mme TRIAES

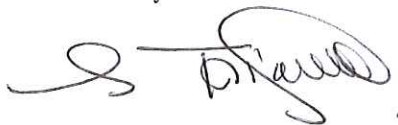
Des travaux de création de terrains de tennis extérieurs (2 courts de tennis, un demi court et un mur de frappe) ont été réalisés et financés par la ville de Fontenilles.

L’association Tennis Club de Fontenilles a déposé une demande de subvention pour ces travaux auprès de la Fédération Française de Tennis, la Ville ne pouvant bénéficier directement de cette aide.

Conformément aux engagements respectifs pris, cette subvention d’un montant de 30 500 euros, fera l’objet d’un remboursement par l’association Tennis Club de Fontenilles à la Ville, après versement par la Fédération Française de Tennis. Il convient par conséquent de conclure une convention entre la Ville et le Tennis Club de Fontenilles fixant les modalités financières de cette opération.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :
- d’approuver la convention à conclure entre la Ville et l’association Tennis Club de Fontenilles fixant les modalités de remboursement par l’association de la subvention versée par la Fédération Française de Tennis dans le cadre de cette opération.
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer ce document et à accomplir toutes les formalités en résultant.

La secrétaire de séance
Jocelyne TRIAES



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

